



RETURN BIDS TO : - RETOURNER LES SOUMISSION À:

**Canada Revenue Agency
Agence du revenu du Canada**
See herein / Voir dans ce document

Proposal to: Canada Revenue Agency
We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein and/or attached hereto, the goods and/or services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition à : l'Agence du revenu du Canada
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, en conformité avec les conditions énoncées dans la présente incluses par référence dans la présente et/ou incluses par référence aux annexes jointes à la présente et ci-jointes, les biens et/ou services énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Bidder's Legal Name and Address - (ensure the Bidder's complete legal name is properly set out)
Raison sociale et adresse du Soumissionnaire - (s'assurer que le nom légal au complet du soumissionnaire est correctement indiqué)**

Bidder is required to identify below the name and title of the individual authorized to sign on behalf of the Bidder – Soumissionnaire doit identifier ci-bas le nom et le titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire

Name /Nom

Title/Titre

Signature

Date (yyyy-mm-dd)/(aaaa-mm-jj)

(_____)_____
Telephone No. – No de téléphone

(_____)_____
Fax No. – No de télécopieur

E-mail address – Adresse de courriel

AMENDMENT TO REQUEST FOR PROPOSAL / MODIFICATION DE DEMANDE DE PROPOSITION

Title – Sujet Services de l'expérience utilisateur (UX)	
Solicitation No. – No de l'invitation 1000336620	Date 2017-10-27
Amendment No. - N° modif. 001	
Solicitation closes – L'invitation prend fin on – le (2017-11-22) at – à 2:00 P.M. / 14 h	Time zone – Fuseau horaire HNE Heure Normale de l'Est
Contracting Authority – Autorité contractante Name – Nom Alastair Webb Address – Adresse - See original document/ voir document original E-mail address – Adresse de courriel – alastair.webb@cra-arc.gc.ca	
Telephone No. – No de téléphone (613) 867-5203	
Fax No. – No de télécopieur (613) 957-6655	
Destination - Destination See herein / Voir dans ce document	
THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT. LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ.	



MODIFICATION n° 001 À LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

La modification à cette demande de soumissions est émise aux fins suivantes :

1. Répondre aux questions suivantes soumises durant la période de soumissions, conformément à la DDP
2. Modifier la DDP.

1. QUESTIONS ET RÉPONSES

- Q1. Des titulaires font-ils actuellement le travail?
- R1. Oui, certaines entreprises font actuellement le travail.
- Q2. Y a-t-il une solution de rechange pour les contrats des services de vérification de l'expérience utilisateur du site Web émis en 2014 et en 2016?
- R2. Oui.
- Q3. En ce qui a trait aux critères O3 et O4, l'Agence du revenu du Canada (ARC) exige que les entreprises aient à la fois 36 mois d'expérience (au cours des 60 derniers mois) et trois différents projets pour chacune des 12 différentes activités relatives à l'expérience utilisateur. Cela crée une matrice de critères complètement irraisonnable et irréaliste qui éliminera des entreprises qui sont plus que qualifiées pour faire le travail dans le cadre de ce contrat. Les tâches associées à l'expérience utilisateur peuvent inclure une combinaison d'affectations à court et à long termes, y compris une partie des activités connexes énoncées. Étant donné ce profil, ce serait plus une question de chance que de qualifications réelles si une entreprise possédait l'expérience requise. Au lieu de l'approche actuelle concernant les critères O3 et O4, l'ARC envisagerait-elle d'utiliser d'autres critères qui permettraient de veiller à ce que ses besoins soient satisfaits, tout en évitant de déclarer inadmissibles des entreprises qualifiées, ce qui serait injuste? Voici des exemples possibles :
- Expérience dans chacune des 12 activités liées à l'expérience utilisateur, avec au moins 36 mois d'expérience (au cours des 96 derniers mois) dans au moins neuf des différentes activités.
 - Expérience dans chacune des 12 activités liées à l'expérience utilisateur concernant au moins un projet, avec un minimum de trois différents projets touchant l'une des activités liées à l'expérience utilisateur.
- R3. Veuillez consulter la Section 2 – Modifications à la demande de propositions (DDP) n° 1, ci-dessous.
- Q4. En ce qui a trait au critère O3 : « La proposition du soumissionnaire DOIT démontrer clairement un minimum de trente-six (36) mois d'expérience... dans la réalisation de CHACUN des services liés à l'expérience utilisateur ci-dessous. »
- a. Ce passage signifie-t-il qu'un soumissionnaire sans expérience dans l'activité, disons, « 9. Services de modification du contenu et de rédaction en langage clair », ne serait pas admissible à soumissionner?
 - b. Ce passage signifie-t-il que le soumissionnaire doit posséder 36 mois d'expérience dans CHACUNE des 12 activités énumérées? C'est-à-dire, 36 mois pour « 1. Évaluation heuristique » et 36 mois pour « 12. Essai à plusieurs variables et des ensembles A et B », ce qui donne un total de 36 mois x 12 services = 432 mois d'expérience.
- R4. a. Veuillez consulter la Section 2 – Modifications à la DDP, n° 1, ci-dessous.
b. Veuillez consulter la Section 2 – Modifications à la DDP, n° 1, ci-dessous.



- Q5. En ce qui concerne le critère C1, il énonce, entre autres, « 10 points – ≥120 ANNÉES d'expérience ou plus... » Devrait-on plutôt lire MOIS?
- R5. Oui, on devrait y lire « mois ». Veuillez consulter la Section 2 – Modifications à la DDP, n° 2, ci-dessous.
- Q6. En ce qui concerne les critères O3 et O4, l'activité 9 liée à l'expérience utilisateur, Services de modification du contenu et de rédaction en langage clair, n'est pas une activité standard liée à l'expérience utilisateur et par conséquent, elle pourrait rendre inadmissibles de nombreuses entreprises. L'ARC pourrait-elle supprimer cette exigence?
- R6. Cette activité est importante pour l'ARC et par conséquent, l'Agence ne supprimera pas cette exigence.
- Q7. En ce qui a trait au critère C1 : le critère O3 nécessitant de l'expérience dans 12 différents secteurs, comment le critère C1 sera-t-il évalué si une entreprise possède 15 ans d'expérience dans, par exemple, 8 des 12 activités, et 4 ans d'expérience dans les 4 autres activités?
- R7. Le nombre de mois d'expérience sera calculé en fonction du nombre de mois d'expérience commun parmi toutes les activités liées à l'expérience utilisateur énoncées dans le critère O3. Dans cet exemple, le soumissionnaire obtiendrait des points pour les quatre ans d'expérience dans toutes les activités liées à l'expérience utilisateur énoncées.
- Q8. Votre intention est-elle encore une fois d'obtenir une liste de fournisseurs à qui faire appel lorsque vous avez une tâche particulière à faire et d'attribuer l'autorisation de tâches (AT) au soumissionnaire le moins disant à chaque fois?
- R8. Un (1) seul contrat sera octroyé à la suite de la présente DDP. En vertu du présent contrat, les travaux seront effectués « sur demande » en utilisant le processus d'AT décrit à la section 7.26 de la DDP.
- Q9. Combien de contrats l'ARC prévoit-elle octroyer pour cette DDP?
- R9. Un (1) seul contrat sera octroyé à la suite de la présente DDP. En vertu du présent contrat, les travaux seront effectués « sur demande » en utilisant le processus d'AT décrit à la section 7.26 de la DDP.

2. MODIFICATIONS À LA DDP

1. À la section 1.2, Critères techniques obligatoires :

SUPPRIMER :

- O3** La proposition du soumissionnaire DOIT démontrer clairement un minimum de trente-six (36) mois d'expérience au cours des soixante (60) derniers mois (à la date de clôture de la demande de soumissions) dans la réalisation de **chacun** des services liés à l'expérience utilisateur énumérés ci-dessous :

INSÉRER :

- O3** Dans sa proposition, le soumissionnaire DOIT démontrer clairement qu'il possède de l'expérience dans **au moins 9** des 12 services liés à l'expérience utilisateur énumérés ci-dessous. Pour chaque service lié à l'expérience utilisateur, le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède un minimum de trente-six (36) mois d'expérience acquise au cours des quatre-vingt-seize (96) derniers mois (à la date de clôture de la demande de soumissions).



SUPPRIMER :

- O4** La proposition du soumissionnaire DOIT comprendre un résumé complet pour un minimum de **trois (3)** projets entrepris au cours des **cinq (5)** dernières années (à la date de clôture de la demande de soumissions) pour les activités relatives à l'expérience utilisateur qui sont énumérées au critère O3. Aux fins de clarté, précisons que la proposition du soumissionnaire peut comprendre plus que trois (3) projets afin de répondre à l'exigence de traiter de chaque service lié à l'expérience utilisateur dans trois (3) projets différents.

INSÉRER :

- O4** La proposition du soumissionnaire DOIT comprendre un résumé complet pour un minimum de **trois (3)** projets entrepris au cours des **huit (8)** dernières années (à la date de clôture de la demande de soumissions) pour les activités relatives à l'expérience utilisateur qui sont énumérées au critère O3. Aux fins de clarté, précisons que la proposition du soumissionnaire peut comprendre plus que trois (3) projets afin de répondre à l'exigence de traiter de chaque service lié à l'expérience utilisateur dans trois (3) projets différents.

2. À l'annexe 2 : Critères de cotation (C1) :

SUPPRIMER :

10 points – ≥ 120 ou plus d'expérience au-delà du critère obligatoire O3

INSÉRER :

10 points – ≥ 120 mois d'expérience au-delà du critère obligatoire O3

TOUTES AUTRES MODALITÉS DU CONTRAT DEMEURENT SANS CHANGEMENT.